

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Yann Normand souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle, qui se tient pour une deuxième année entièrement à distance en raison de la situation liée à la Covid-19.

M. Normand présente les gens qui l'accompagnent à l'animation :

M. Martin Tessier, Directeur général par intérim;
Mme Caroline Perron, Vice-présidente du CA et présidente du comité mise en candidature;
M. Damien Pedneault, Secrétaire qui sera assisté par Mme Annie Duchesne, Adjointe à la direction générale;
Mme Caroline Rossetti, Conseillère vie associative.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Le président, M. Yann Normand ajoute cette précision importante :

- Seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :
 - est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
 - est une personne morale ou une société;
 - est un membre réadmis membre de plein droit;

Le président invite les membres à visionner un bref message du président du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

Puisque l'assemblée est tenue en mode virtuel, M. Normand invite M. Damien Pedneault à présenter les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions.

Ces modalités portent notamment sur :

- Les règles de procédure pour poser des questions, proposer ou appuyer une recommandation du conseil d'administration ;
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations portera uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Comme il y aura de la votation en direct, le président recommande de nommer 2 scrutateurs.

Mmes Annie Duchesne, Adjointe à la direction et Caroline Rossetti, Conseillère vie associative agiront comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que je puisse vous communiquer les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Annie Duchesne et Caroline Rossetti scrutatrices.

2. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par M. Damien Pedneault, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.
10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation
12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Le président rappelle les éléments suivants :

- Aucun autre sujet que ceux déjà prévus à l'ordre du jour ne peut être ajouté;
- Aucun vote n'a lieu durant l'assemblée, une période de votation étant prévue 4 jours après.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2021

Comme le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse, le président précise que nous n'en ferons pas la lecture, ni le résumé puisque les membres auront eu l'occasion d'en prendre connaissance. M Yann Normand, président, demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2021.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. Rapport du conseil d'administration

En premier lieu M. Normand présente les membres du conseil d'administration qui représentent l'intérêt des membres dans le cadre de leur fonction.

Le président et le directeur général par intérim résument à tour de rôle, les principales réalisations de la caisse et du Mouvement pour la dernière année.

- Un leadership socioéconomique en appui à la relance ;
- Le développement durable, au cœur de notre approche ;
- Une vie démocratique en expansion.

En terminant M. Normand remercie ses collègues administratrices et administrateurs, les employés et M. Martin Tessier, directeur par intérim.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Yann Normand, président du conseil d'administration invite Mme Caroline Perron, vice- présidente du conseil d'administration à vous présenter le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Une présentation vidéo du rapport financier est présentée, et M. Martin Tessier, directeur général par intérim, présente les faits saillants du rapport annuel.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

- Résultats de l'exercice financier ;
- Un mode de travail réinventé ;
- Un accompagnement adapté et proactif ;
- Une ristourne toujours plus inclusive et généreuse.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Une présentation vidéo du bilan de la nature coopérative est présentée, et Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative présente les faits saillants du rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

- Accompagnement pour la réalisation de nombreux projets ;
- Finance solidaire ;
- Éducation financière des jeunes ;
- Persévérance scolaire et la réussite éducative.

8. Période de questions au conseil d'administration

Aucune question n'a été posée.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :

9.1. L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);

Le président, précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Le directeur général par intérim, M. Martin Tessier présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS SUITE	
	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	535 k\$	
	Autres éléments du résultat global de l'exercice	578 k\$	
	Virements réglementaires aux réserves	(840) k\$	
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
	En provenance de la réserve du FADM	20 k\$	
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	120 k\$	
		140 k\$	
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$	
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	1 k\$	
	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	414 k\$	
			Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021
			414 k\$
			Alimentation du FADM
			(30) k\$
			Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM
			30 k\$
			0 k\$
			Alimentation de la RRE
			(229) k\$
			Alimentation de la réserve générale
			(185) k\$
			Solde à répartir
			0 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit soumis au vote après l'assemblée.

9.2. L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le directeur général par intérim, M. Martin Tessier présente le scénario de versement de ristournes, provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2021		Adoption des taux de ristournes		
168 459 \$	30 000 \$ FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU*	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		Équivalent en \$
	138 459 \$ RISTOURNES AUX MEMBRES*	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
		RISTOURNE VOLUMES ¹		
		Comptes		16 k\$
		Épargne et placements		16 k\$
		Fonds	0,53 \$ 0,52 \$	6 k\$
		Prêts et marges de crédit		34 k\$
		RISTOURNE ASSURANCES ²		23 k\$
		RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²		8 k\$
		RISTOURNE PRODUITS ²		35 k\$
		Montant de 50 \$ ³		
		TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		138 k\$

* Les ristournes aux membres (après récupération d'impôts) ainsi que l'alimentation du FADM (avant impôts) sont prises à même la RRE.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

10. Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président invite les membres à visionner une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

Comme le prévoit le Règlement intérieur de Caisse, le président M. Yann Normand invite la vice-présidente, Mme Caroline Perron, qui agira comme présidente d'élection, puisqu'il est lui-même en élection. M. Damien Pedneault agira comme secrétaire d'élection.

Mme Caroline Perron, vice-présidente et présidente du comité de mise en candidature, présente au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, le rapport en vue de l'élection des administrateurs.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers, le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidature a été diffusée pour une durée minimale de vingt (20) jours, à partir du 17 janvier 2022 de la façon suivante :

- Affichage à la caisse ;
- Diffusion sur notre microsite.
- Publicité dans le journal local ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels.

Pour l'assemblée générale de 2022, trois (3) postes sont à combler et le conseil d'administration était à la recherche de membres candidats répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Compétences en expérience membres/clients, gestion financière, comptabilité, gouvernance, communication, gestion des ressources humaines et développement durable ;
- Secteur commercial, agricole, industriel, touristique et enseignement ;
- 2 hommes, 1 femme pour atteindre la parité ;
- Groupes d'âge : 18 à 49 ans et 65 ans et plus.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

La vice- présidente Mme Caroline Perron présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur.

- M. Lorrain Dufour ;
- M. Yann Normand ;
- Mme Roxane Pedneault.

Mme Perron précise qu'un document de présentation de toutes ces personnes a été déposé sur le microsite de la Caisse ou vous pouvez consulter leur profil.

11. Élection par acclamation

La Caisse a 3 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

La vice-présidente déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- M. Lorrain Dufour ;
- M. Yann Normand ;
- Mme Roxane Pedneault.

La vice-présidente félicite les nouveaux élus et invite M. Yann Normand à poursuivre l'assemblée.

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Le président M. Yann Normand, ajoute quelques précisions concernant l'exercice du vote et la période de votation.

Les membres auront deux votes distincts à faire, soit :

- Un vote pour la répartition des excédents annuels;
- Un vote pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et le taux de ristourne.

Un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de verser rapidement la ristourne à laquelle les membres ont droit.

Précisions sur l'exercice du vote :

Le président, M. Yann Normand présente les modalités entourant le vote.

Dès le 13 avril 2022 à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 16 avril 2022.

Faits saillants pour la période votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais d'un lien accessible sur le microsite de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le microsite ou sur demande auprès de la Caisse ;
- Il y aura 2 moyens simples de voter : AccèsD en ligne et AccèsD mobile;
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.

Précision sur l'annonce des résultats du vote

Le président, M. Yann Normand précise que :

- Les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site internet de la caisse et sur demande à la Caisse;
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Le président, M. Yann Normand mentionne que la période de votation est ouverte dès ce soir à minuit.

Le président remercie les membres pour leur participation, les gens qui l'ont accompagnée pour le bon déroulement de l'assemblée et finalement les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios par le conseil d'administration :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire de l'île-aux-Coudres
tenue à distance le 12 avril 2022 à 17 h 00

Proposition sur la répartition des excédents annuels

97,37 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

94,44 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 19 avril 2022 à 16 h 00.

Yann Normand, président

Damien Pedneault, secrétaire